



Saisie meuble suite à signification

Par **sandrine**, le **15/07/2009 à 09:58**

Bonjour, rn arrive les vacances et je me pose la question suivante : rn Il ya 3 ans ma société a été mise en liquidation judiciaire avec une extension au gérant (moi, donc) pour des pb bien particulier de vente de mon fond de commerce. rn Il a été saisi mon véhicule familial. A cela il y avait un crédit sur le véhicule, donc le créancier a mis sa créance à la liquidation. rn Toutefois, c'est moi qui suis mis en liquidation et non mon mari, donc la banque de crédit a assigné mon mari au fin de payer le reste du crédit (normal jusqu'à là). rn Le problème est que nous n'avons pas l'autorisation de régler cette somme ni moi, ni mon mari car nous sommes mariés sous le régime de la communauté, mes biens (que personne a le droit de saisir jusqu'à la fin de la liquidation) sont les siens. Donc le créancier a le droit de poursuivre mais pas de se servir. ce qu'il a fait bien sûr mais l'huissier qui s'occupe du dossier, nous harcèle de saisie meuble malgré nos nombreux courriers et appels même du liquidateur. rn Donc voilà pour l'explication, mais je pars bientôt donc si l'huissier décide de venir faire une liste de mes biens et que je ne suis pas là que se passe-t-il ? rn peut-il repasser ? toujours après un courrier pour un autre rendez-vous ?